

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne**

NOR : AFSZ1530138A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne :

1. Au titre du 1° (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Jean-Pierre CONDEMINE, préfet du département de la Nièvre.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Paul GIRARD, titulaire, Mme Marie-Claire GEKIERE, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

Mme Christiane DUCERF, titulaire, Mme Catherine WILLOT, suppléante, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

Mme Mireille BOIZARD, titulaire, M. Jean-François VALDENNAIRE, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2°, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Valentin CIMAN, titulaire, Mme Coralie BOULAND, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Claude BRIGAND, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Éric PATRU, titulaire, M. Régis PENNECOT, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Yann LECOMTE, titulaire.

Mme Corinne LAPOSTOLLE, suppléante.

b) Au titre du I (4°, c) de l'article D. 1432-15 : Mme Josette HARSTRICH, titulaire.

4. Personnalités qualifiées :

Mme Monique AUGÉ, présidente de la Mutualité française de Bourgogne.

Mme Marie-Josèphe BAUMONT, administratrice de la Mutualité sociale agricole de Bourgogne.

Mme Maryse GADREAU, professeur de sciences économiques émérite à titre honoraire.

M. Frédéric HUET, doyen de la faculté des sciences de la santé de Dijon.

#### Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L.1432-10 du code de la santé publique :

M. Serge THIRARD, titulaire, Mme Claudine COURBEZ, suppléante.

Mme Éva TAFRAOUT, titulaire, Mme Valérie GARNIER, suppléante.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 3 mars 2015.

MARISOL TOURAINE